

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 5 Germinal.

(Ere vulgaire)

Mercredi 25 Mars 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRESE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarant, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

ALLEMAGNE.

De Manheim, le 26 février.

Nous apprenons que la garnison de Mayence a tenté, lundi passé 25, une sortie générale sur les troupes françaises qui se trouvent campées dans les environs de cette forteresse. Ce fut de grand matin que partie des troupes s'avancèrent avec beaucoup de forces contre les avant-postes républicains, lesquels furent pour le moment obligés de se retirer. Cet avantage donna aux coalisés la facilité de déployer leur cavalerie nombreuse : les lignes françaises furent forcées ; mais les braves républicains se rallièrent d'abord, & soutinrent avec fermeté le choc violent de la supériorité. Ce fut alors que le combat s'engagea sérieusement ; il dura plusieurs heures avec un acharnement égal de part & d'autre : enfin, les Français firent un dernier effort, & la victoire se déclara pour eux. Les coalisés durent se retirer dans leurs murs, avec une perte considérable, tant en tués & blessés qu'en canons & bagages. Les Français reprirent le même soir toutes leurs positions : c'est la cavalerie des coalisés qui s'est le plus distinguée dans cette affaire ; mais elle a aussi le plus souffert.

Le roi de Prusse vient d'exiger de Mayence, à ce qu'on dit, 2 millions de florins pour frais de sa protection puissante. Quoiqu'on parle beaucoup des négociations de paix, qui s'ouvrent à Bâle, entre le roi de Prusse & la république française, on craint néanmoins qu'en cas qu'elles n'eussent point les effets désirés, la Prusse ne se rengage de nouveau dans la coalition, aux conditions que l'Angleterre continuera à lui payer les subsides stipulés par le traité de l'année passée ; on dit que les cercles de l'Empire les plus exposés rempliraient incessamment l'emprunt qui leur a été demandé pour l'entretien de l'armée prussienne. A ces conditions, le roi promet de laisser son armée sur le Rhin, & de l'augmenter même jusqu'à la concurrence de 100 mille combattans. L'on sent combien cette promesse a droit de rassurer les alliés, d'autant plus que

teus, en général comme en particulier, ont déjà eu l'occasion de se convaincre de la bonne-foi du successeur du grand Frédéric.

De Neuwied, le 5 mars.

Les François sont occupés dans ce moment à élever de nouvelles batteries le long du Rhin, & notamment une en face de cette ville ; ce qui a jetté de grandes inquiétudes parmi les habitans.

On apprend que le feu terrible des alliés & des batteries qui ont si fort endommagé la ville de Coblenz, ont déterminé les François à en retirer leurs hôpitaux, qu'ils ont fait conduire à Trèves.

S'il faut en croire un bruit fort accrédité, il y a eu aux environs de Coblenz une affaire vive & sanglante, en suite de laquelle les François se sont un peu éloignés de cette partie du Rhin : on ajoutoit même qu'un corps d'Autrichiens avoit passé ce fleuve ; mais on a su ensuite qu'il n'en étoit rien.

Il paroît que les bruits de paix qui avoient circulé dans toute l'Allemagne, ont entièrement cessé, s'il faut en juger par la combinaison nouvelle des mouvemens que font les armées d'Autriche & de Prusse. On prétend que la cour de Londres, instruite du dessein des François de pénétrer dans l'état de Hanovre, a redoublé d'instances auprès du roi de Prusse, pour l'engager à repousser un ennemi qui lui a enlevé à lui-même une partie du duché de Cleves & de Juliers ; & que l'éloquence des arguments de Pitt a rattaché de plus belle Frédéric-Guillaume à la cause de la coalition.

SUISSE.

De Schafouse, le 15 mars.

Les émigrés français ont formé, à Constance, un bureau d'espionnage dont les ramifications s'étendent sur tout le pays ; cette machine ne sert qu'à inquiéter de paisibles voyageurs & à corrompre de paisibles allemands : on n'ose plus ouvrir la bouche ni dans les endroits publics ni dans

Les maisons particulières : les mouchards émigrés se sont introduits par-tout en Suisse & en Suabe ; ils prennent le signalement des voyageurs , & à leur passage en Allemagne ou dans le Milanois , ils courent risque d'éprouver tous les mauvais traitemens possibles , ou même d'être jetés en prison. Les émigrés , livrés à ce genre d'occupation , n'ont d'autre vue que celle d'abuser le gouvernement autrichien , & quelques-uns en tirent jusqu'à 3 ou 4 mille florins d'appointemens. Parmi les principaux personnages directeurs de cet espionage , on signale sur-tout le général Salis , surnommé Lazaroni , le même qui a été à Naples & qui a fait arrêter Sémonville lors de son passage dans le pays des Grisons.

A N G L E T E R R E.

(Nouvelles officielles de l'armée anglaise).

Dépêches du général Harcourt , adressées au duc d'York.

Rheine ; le 11 février.

Dans mes dépêches du 21 janvier , datées de Deventer , j'ai eu l'honneur d'informer votre altesse royale de l'arrivée des troupes dans leurs cantonnemens , derrière l'Yssel. Les gelées ayant depuis interrompu toute communication avec l'Angleterre , il ne m'a pas été possible de vous faire part des mouvemens postérieurs de l'armée ; ce n'est que depuis deux ou trois jours que le dégel nous offre des moyens de renouveler les correspondances.

D'après le plan arrêté de concert avec le général Walmoden , les ordres furent donnés pour que les troupes se missent en cantonnement derrière l'Éms ; le 27 janvier on abandonna en conséquence Deventer & les autres postes derrière l'Yssel. Le lieutenant-général Abercombie fut chargé de rester avec les gardes & la brigade du colonel Strutt , à l'effet de prendre toutes les mesures nécessaires pour transporter les malades , ainsi que les provisions de guerre & de bouche , & pour détruire tout ce qui ne pourroit pas être enlevé ; nos avant-postes étoient encore alors à Appeldom , Low , &c. Ces troupes devoient nous suivre le lendemain , & je vous apprendis , avec beaucoup de plaisir , que le nombre des malades laissés à Deventer , Zivell & Zupthen , ne va pas au-delà de 600 hommes , presque tous hors d'état d'être transportés ; ce que nous devons aux efforts qu'on a faits à cette occasion , & sur-tout à l'activité du colonel Browigg , qui nous a rendu dans ces circonstances , comme dans toutes les autres , les services les plus importans. Le major Mac-Murdo , un capitaine , deux officiers subalternes & tous les assistans nécessaires pour la partie médicale , sont restés pour avoir soin de ces malades. La plus grande partie des provisions de guerre & de bouche a été emportée ou détruite ; les munitions précédemment transportées d'Arnhem à Doesbourg , ont aussi été enlevées en grande partie , & se trouvent actuellement à Bentheim.

La première colonne arriva le 27 à Hytten & dans les environs , le 28 à Delden & le 29 à Oldensaal ; le 30 , elle entra à Bentheim. La brigade du général Coutes qui nous avoit précédé , étoit déjà à Skustorpe , Rheine & en d'autres endroits , tant auprès que derrière l'Éms.

Le 30 & le 31 arriva à Oldensaal le corps aux ordres du général Abercombie ; les avant-postes se replierent alors en-deça de Deventer pour prendre une position à Delden , Almela & dans les autres villages qui s'étendent sur la même ligne. J'ajoute , avec regret , que les troupes ont

beaucoup souffert pendant leur marche , tant par les mauvais chemins & les rigueurs de la saison , que par la difficulté de se procurer un abri.

Signé , HARCOURT.

H O L L A N D E.

De la Haye , le 13 mars.

Hier la cérémonie suivante a eu lieu à la généralité. Les représentans français ont trouvé dans le cabinet de somptuosité du ci-devant stathouder , ce qui suit :

L'épée de l'amiral de Ruiter.

Le bâton de commandement de l'amiral Tromp.

Le gobelet de bois , dans lequel les confédérés , connus sous le sobriquet de *gueux* , ont bu.

La balle de bois , sur laquelle ils ont chacun battu un clou , en preuve de leur confédération.

Une petite pièce de canon damasquinée d'une très-belle manière , présent fait aux états-généraux par un prince de Java.

Toutes ces pièces furent représentées aux états-généraux avec une grande cérémonie , par les français. Le train qui les devoit transporter , fut ouvert par un détachement de cavalerie , ensuite un d'infanterie , quelques musiciens ; le général de Monceau , portant l'épée & les lettres nécessaires ; le général van Winter , portant le bâton de commandant , d'autres officiers portèrent le reste ; la pièce de canon fut portée par huit officiers , derrière le train suivit un corps de cavalerie. Les généraux français avoient invités les deux comités de la confédération & de la marine d'assister en corps à la cérémonie. Les troupes françaises ayant marché en grande cérémonie le long des deux Vyverbergs , par la place , le Buitenhof , par la porte stathoudérienne jusqu'au Binnehof , furent conduits de l'agence par la chambre des trèves dans celle de la généralité. Le général Dumonceau remit , entre les mains du président Huber , une lettre , avec prière qu'elle fut lue , cette lettre contenoit en substance ce qui est détaillé ci-dessus concernant les pièces trouvées &c. , ainsi que les raisons pourquoy les Français dispoisoient du cabinet du ci-devant stathouder , & qu'ils offroient les susdites pièces aux états-généraux , en preuve de l'amitié & de l'alliance qu'ils espéroient voir établir dans peu entre les deux nations. Ensuite le général Dumonceau prononça un discours , relatif aux susdits présens , qui fut répondu d'une manière noble , par le président Huber. Peu après les musiciens français exécuterent l'air connu : *où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* & à la retraite des généraux , l'air *ça ira*. Après la retraite le couvercle de gobelet ayant été levé , on trouva la copie d'une lettre , écrite par le ci-devant ministre Hop , à Bruxelles , par laquelle il paroît , que ces pièces (savoir les plus anciennes) gardées dans un grenier de la maison d'Orange , (ensuite le logement des gouverneurs généraux) étoient venues au cabinet du prince Charles , & que le susdit Hop , les avoit achetées en 1782 pour une bagatelle , afin qu'elles vissent au cabinet de son prince.

F R A N C E.

De Paris , le 5 Germinal.

Les dernières lettres de Bâle contiennent les détails suivans :

« D'après tous les renseignemens qui nous parviennent ,

il paroît que les Français portent toutes leurs forces vers le Bas-Rhin. Il est certain que plusieurs colonnes ont filé par le Luxembourg & sur la Moselle, pour renforcer l'armée de Sambre & Meuse & du Nord.

« Les négociations, qui sont ouvertes ici entre la Prusse & la république, font penser que les vues des Français se tournent vers l'électorat de Hanovre. On ajoute cependant que les Prussiens font mine de défendre cette possession de Georges III ».

Au rédacteur des Nouvelles Politiques.

Votre feuille, citoyen, se fait goûter par un civisme pur, éclairé & tranquille. Je pense donc que vous ne refuserez pas d'y insérer l'article suivant, dont l'objet est consacré à l'utilité publique. Je crois inutile de vous observer que les idées que j'y ai traitées n'appartiennent pas à un catin en particulier, mais que je les regarde comme un moyen de faire servir en général les sentimens religieux au bonheur de la patrie.

Salut & fraternité.

Signé, N. A. BRUYERES, département de l'Aisne.

27 ventôse, l'an 3^e. de la république, une et indivisible.

Un prêtre catholique à ses confreres.

Nous reprenons nos fonctions, chers collègues, dans un moment bien critique, celui où la plus excessive cherté désole nos concitoyens. Profitions de l'exercice de notre ministère pour nous rendre utiles à notre patrie, en arrêtant, autant qu'il nous sera possible, les progrès effrayans d'une cupidité dévastatrice; rappelons nos freres à la charité & à la justice, sans lesquelles toute moralité est anéantie. Oui, voilà le moment de tonner contre un vil & barbare intérêt, dont tous les François sont mutuellement les victimes.

Que de maux naissent de ce monstrueux désordre! Le commerce n'a plus pour règle que l'avidité de chaque particulier. Je n'applique pas seulement cette dénomination à celui qui tient boutique, mais à tout homme qui vend, & même à l'ouvrier; tous ont tort en se plaignant d'un fléau qui est leur ouvrage.

Le cultivateur qui vend une mesure de bled pesant 40 livres, 25 francs ou davantage, rejette la nécessité de ce haut prix sur celui des objets nécessaires à la culture & sur l'augmentation des salaires des journaliers, qui se sont élevés de 150 à 600 livres: cependant la valeur réelle des grains n'est augmentée que par le prix arbitraire que chaque vendeur y met, sans calculer que le prix de cette denrée de première nécessité est le thermomètre habituel de toutes les autres denrées dont il a besoin.

Mais l'empressement du citoyen à se procurer à la hâte, sa provision, celui de se défaire le plutôt possible du papier-monnaie, dont l'effrayante quantité accélère le discrédit, sont la source & la cause de cette cherté homicide pour tous, & pour le cultivateur lui-même; c'est encore une cause principale de triomphe pour les ennemis de la république; car enfin, s'il y a du blé à 25 livres la mesure, il peut y en avoir à 10, & la baisse du bled feroit baisser de concert le prix des autres denrées & celui de la main d'œuvre.

La cherté actuelle ne seroit forcée que dans le cas où tous nos moyens de subsistances seroient tirés du dehors, mais celles qui naissent sur notre sol, n'ont de valeur que celles que nous y mettons.

De sorte que si nous ne sommes pas assez sages pour re-

médier promptement au mal actuel, le prix du bled va faire encore augmenter celui des journées, qui, à son tour fera augmenter celui des grains; c'est un cercle vicieux dont nous ne sortirons pas à moins que l'humanité & la religion, qui se soutenaient réciproquement ne viennent à notre secours.

C'est donc à nous, chers collègues, à instruire le peuple sur ses deux premiers intérêts, son bonheur durable & sa conservation immédiate. Disons non-seulement au cultivateur, mais encore à l'approvisionneur insatiable: Malheur à celui qui cache les grains; les bénédictions du ciel & la reconnaissance des hommes sont pour ceux qui le distribuent à leurs freres: *Vae qui abscondit frumenta; benedictio autem super caput vendentium.*

Disons à l'homme trop inquiet, que l'inquiétude a toujours augmenté la cherté; au turbulent, que la révolte est le plus grand des maux & la perte inévitable de celui qui s'y livre; que l'effet infallible du pillage est le gaspillage, & que des voies de fait illégales auroient bientôt fait disparaître ce qui nous reste de subsistances.

Montrons la vérité aux yeux de l'avare, qui croit établir sa fortune sur la misère publique: qu'il apprenne de nous que s'il s'aveugloit assez pour ne pas craindre les jugemens de Dieu, de l'Être-Suprême, il doit appréhender la vengeance des hommes, & qu'il calcule mal, s'il oublie pour lui-même que la vie est le premier des biens.

Répétons à l'homme probe & sensible qui est plus religieux par principe que par superstition, que cette apreté d'un gain illicite a toujours été le vice des ames mortes à la vertu; dès-lors l'homme n'a plus d'entrailles pour ses freres, ni de délicatesse sur les moyens de s'enrichir: *existimaverunt sibi licere undequaque etiam ex furto dequirere.*

Vous voyez, chers collègues, combien il reste de devoirs patriotiques à remplir à notre ministère; c'est à nous à prouver par notre conduite & par nos discours que la véritable piété est utile à tout. Son crime momentané de la république a inondé la France de crimes dont elle peut à peine supporter le souvenir; il faut que son retour soit celui de la vertu & du bonheur public. La nation a les yeux ouverts sur nous; fixons ses regards en ne trompant point son espérance, & en prouvant que la probité & la charité font les bons citoyens.

En finissant cet écrit, je ne peux rejeter l'idée d'un projet que je croirois très-utile: ce seroit qu'une commune fit l'essai d'une baisse générale dans le prix des denrées; pour peu qu'elle en éprouvât l'heureux effet, elle seroit bientôt imitée par d'autres, & le bien se propageant ainsi de proche en proche, on parviendroit peut-être à fermer l'abîme que la cupidité a ouvert sous nos pas. Peut-être même la pudeur des hommes avides reparoitroit-elle, & c'est déjà remporter un grand avantage sur le vice que de le forcer à rougir.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen THIBAUDOT.

Suite de la séance du 3 germinal.

Carnot, Prieur, de la Côte-d'Or; Moyse-Bayle, Rhul & plusieurs autres membres de l'ancien gouvernement, ont successivement parlé en faveur des prévenus, & déclaré qu'ils ne vouloient pas séparer leur cause de celle de leurs collègues.

Garnot s'est attaché d'abord à prouver que les signatures données en second, au comité de salut public, ne pouvoient rien prouver ; on signoit sans lire.

Il distingue ensuite les délits reprochés aux prévenus, en délits ordinaires & en délits politiques ; les premiers, selon lui, doivent être jugés par les tribunaux ordinaires ; les seconds, se divisent encore en *contre-révolutionnaires* & en *ultra-révolutionnaires*.

Contre-révolutionnaires : Est-il probable, demande-t-il, que celui qui a fait décréter la république ait voulu la renverser ? que celui dont le discours a déterminé l'assemblée à frapper de mort, le roi, ait voulu rétablir la royauté.

Quant aux délits *ultra-révolutionnaires*, l'opinant pense que les circonstances peuvent les excuser ; il termine par demander à l'assemblée, de déclarer qu'il n'y a pas lieu à accusation ; cette accusation ne tendroit-elle qu'à rendre la convention entière complice de Robespierre.

Prieur, de la Côte-d'Or, expose qu'une des principales raisons qui ont fait supporter au comité la tyrannie de Robespierre, c'est le mal qu'un éclat eût fait à la république.

Moïse Bayle rejette sur Robespierre & ses complices le projet de décimer l'assemblée.

Je prouverai, s'écrie Merlin, de Thionville, que les anciens comités, même depuis le 9 thermidor, attachoient des espions aux pas des représentans, aux miens notamment ; j'étois alors président.

Rhull, à son tour, accuse Robespierre d'avoir voulu faire mettre en jugement les 73 représentans proscrits.

Robespierre, dit Clauzel, a porté ici en face, aux deux comités, le défi de l'accuser de ce projet & personne ne s'est levé.

Legendre, de Paris, cite une conversation entre Robespierre & Danton : — Il y a parmi les députés détenus un vieux Loménie, qui n'a jamais fait que du bien ; il faudroit le relâcher. — Robespierre : & les 73 aussi. — Danton : pourquoi pas, s'il y avoit de l'énergie dans l'assemblée. — Robespierre : la liberté ne peut s'établir que sur le guillotinement des 73. — Danton : c'est ce que nous verrons ; il ajouta : je vois bien que tu aspirés à la dictature. Et moi, repiqua Robespierre, je vois que tu es le chef de la faction des indulgens.

Dubarran, Vouland, Jagot, adhèrent aux déclarations des préopinans.

Amar monte à la tribune ; les plus violens murmures éclatent de toutes parts. — Le tems des assassinats est passé, crie Clauzel. — Je n'ai assassiné aucun de mes collègues, dit Amar. — Tous, tous, crié-t-on.

Amar répond que tous ses rapports ont été approuvés par le comité de sûreté générale, & qu'il n'est jamais venu à la tribune que les pièces à la main.

Ondot a prononcé un discours, pour prouver que la convention ne peut être jury dans cette affaire ; il conclut par demander, en cas que les faits & les intentions coupables soient prouvés, la peine de bannissement.

Les prévenus alloient parler ; Merlin a fait observer que l'assemblée n'étoit pas assez complète. La séance est ajournée à demain 9 heures.

Au commencement de la séance, on a lu une lettre qui contient des nouvelles avantageuses sur ce qui se passe dans les départemens de l'Ouest ; les troupes qui sont encore en rébellion, ont été battues, & l'on s'est emparé d'une très-belle poudrière.

Un membre du comité de salut public a aussi annoncé aujourd'hui des avantages remportés par l'armée du Nord : l'ennemi a été chassé de plusieurs postes importants qu'il occupoit encore dans le comté d'Ower-Issel ; on lui a pris 10 canons & 2 obusiers ; on a tué 200 hommes & fait 200 prisonniers. La perte de notre côté se monte à 150 hommes, tant tués que blessés ; nos volontaires ont fait six lieues dans les marais pour attaquer l'ennemi.

Ces nouvelles, vivement applaudies, seront insérées au bulletin.

Vers les onze heures, les membres prévenus sont entrés dans la salle. Legendre a demandé la parole pour une motion d'ordre : L'assemblée, a-t-il dit, a donné un grand exemple de justice en écoutant, même avant les prévenus, ceux qui ont demandé à parler en leur faveur.

C'étoit peut-être leur fournir des moyens de défense qu'ils auroient oublié ; mais il est tems qu'ils parlent à leur tour ; la malveillance s'agite, & ces agitations ne peuvent que nuire à la chose publique.

L'opinant a fait la motion que les députés prévenus soient entendus, & que l'assemblée décide cette affaire sans désemparer.

Cette demande a été vivement combattue par un membre, qui a exposé que l'assemblée ne devoit point limiter ni le tems qu'il faudroit aux députés pour se défendre, ni celui qu'il lui faudroit pour s'éclairer : on a passé à l'ordre du jour.

Collot-d'Herbois est monté à la tribune ; il a jeté un coup-d'œil général sur l'accusation intentée contre ses collègues & contre lui ; il a dit que les rois de l'Europe devoient se réjouir de voir en jugement des particuliers obscurs qui, forts de la confiance de la convention & secondés par le courage de nos frères d'armes, les ont fait trembler sur leurs trônes.

Il a exposé que les ennemis de la république soupiroient après la perte de ceux qui ont si puissamment contribué à la fonder. Il a rapproché l'époque où il est entré dans le comité de salut public avec ses collègues prévenus de celle où ils en sont sortis ; l'état dans lequel ils ont reçu la France, de celui où ils l'ont laissée. Il en a déduit qu'ils avoient rendus de grands services ; que souvent leur conduite a été forcée par les circonstances. Il s'est attaché enfin à prouver qu'il n'avoit jamais, non plus que Barrère & Billaud, été le complice de Robespierre, qu'il a, ainsi qu'eux, attaqué dans le comité ; qu'ils l'ont ensemble, & avec la convention, renversé au 10 thermidor ; qu'ils s'étoient attirés sa haine, & qu'il les avoit proscrits à la commune.

Comme l'ensemble donné aux faits, dans le rapport, nuit à la défense, Collot a demandé que ces faits fussent présentés l'un après l'autre. Rien n'a été statué : la séance est ajournée à demain.